



Prévoyance complémentaire CDG16 Présentation aux collectivités

PRESENTATION
15 JUIN 2021



1. Présentation de TERRITORIA Mutuelle
2. Les garanties de l'offre
3. Les conditions d'adhésion
4. Notre accompagnement à la mise en place du contrat
5. La gestion et le pilotage de votre contrat

1

Présentation TERRITORIA Mutuelle

LA CONJUGAISON DE NOS SAVOIR-FAIRE AU SERVICE DU CENTRE DE GESTION ET DES AGENTS



Candidature conjointe des mutuelles
du groupe AESIO, 2^{ème} groupe de
protection sociale en France :

TERRITORIA Mutuelle : l'expertise

**Spécialiste de la protection sociale des agents
des collectivités territoriales** pour le risque
de la prévoyance complémentaire

MUTUELLES DU GROUPE
AESIO:

- 3 millions de personnes protégées
- Plus de 360 agences sur tout le territoire
- Plus de 300% de marge de solvabilité

NOS REFERENCES SUR LE PLAN NATIONAL



Les conseils départementaux et régionaux



Les Centres de Gestion de la FPT et Métropoles



Les communes, aggro et CCAS



Les SDIS



Et plus de 1200 Collectivités de moins de 1000 agents

VOS INTERLOCUTEURS

PILOTAGE

Elodie PAIRAULT
Responsable développement
Tél : 05 45 92 26 45 / Port : 07 60 50 13 38
elodie.pairault@territoria-mutuelle.fr

ADHESION

Elodie PAIRAULT
Responsable développement
Tél : 05 45 92 26 45 / Port : 07 60 50 13 38
elodie.pairault@territoria-mutuelle.fr

GESTION

Agnès HULEU-HODGES
Responsable gestion
Tél : 05 49 26 11 89
a.huleuhodges@territoria-mutuelle.fr

2

Les garanties de l'offre

POURQUOI SOUSCRIRE UNE GARANTIE MAINTIEN DE SALAIRE



OBJECTIF :

Compenser la perte de revenus des agents en cas d'arrêts de travail consécutifs à une maladie ou un accident subis dans le cadre de la vie privée

Réduction du traitement à 50% après 3 mois



**Une diminution importante de revenus
= difficultés financières**

Pourtant, 2/3 des agents territoriaux ne sont pas couverts par méconnaissance de leur régime prévoyance

AGENTS TITULAIRES RELEVANT DU REGIME CNRACL

(>28 heures de travail hebdomadaire)

NB- Prise en compte des arrêts continus et discontinus sur une année glissante

Nature du congé	Durée	Obligations statutaires de l'employeur		TERRITORIA MUTUELLE vous verse
Maladie ordinaire (grippe, angine, fracture...)	1 an	100% de votre salaire pendant 3 mois	50% de votre salaire pendant 9 mois	Complément de votre salaire net pendant 9 mois
Longue maladie (maladie à caractère invalidant avec soins prolongés)	3 ans	100% de votre salaire pendant 1 an	50% de votre salaire pendant 2 ans	Complément de votre salaire net pendant 2 ans
Maladie de longue durée (tuberculose, cancer, poliomyélite...)	5 ans	100% de votre salaire pendant 3 ans	50% de votre salaire pendant 2 ans	Complément de votre salaire net pendant 2 ans

AGENTS TITULAIRES RELEVANT DU REGIME IRCANTEC

(<28 heures de travail hebdomadaire)

NB- Prise en compte des arrêts continus et discontinus sur une année glissante

Nature du congé	Durée	Obligations statutaires de l'employeur		TERRITORIA MUTUELLE vous verse
Maladie ordinaire (grippe, angine, fracture...)	1 an	100% de votre salaire pendant 3 mois	50% de votre salaire pendant 9 mois	Complément de votre salaire net pendant 9 mois
Grave maladie (maladie à caractère invalidant avec soins prolongés)	3 ans	100% de votre salaire pendant 1 an	50% de votre salaire pendant 2 ans	Complément de votre salaire net pendant 2 ans

AGENTS NON TITULAIRES RELEVANT DU REGIME IRCANTEC

NB- Prise en compte des arrêts continus et discontinus sur une année glissante

Nature du congé	Durée	Obligations statutaires de l'employeur			TERRITORIA MUTUELLE vous verse
		Ancienneté	100% de salaire	50% de salaire	
Maladie ordinaire (grippe, angine, fracture...)	Selon l'ancienneté	< 4 mois	Néant	Néant	Complément de votre salaire pendant la durée du demi-traitement
		4 mois à 2 ans	1 mois	1 mois	
		2 ans à 3 ans	2 mois	2 mois	
		> 3 ans	3 mois	3 mois	
Grave maladie (maladie à caractère invalidant avec soins prolongés)	3 ans	Après 3 ans d'ancienneté	1 an	2 ans	Complément de votre salaire net pendant 2 ans

GARANTIES :

« Maintien de salaire »



CHOIX 1

Garantie obligatoire retenue par votre employeur

Garantie Incapacité «Maintien de salaire» : En cas de maladie ou d'accident de la vie privée, TERRITORIA Mutuelle complète votre traitement net et le cas échéant votre NBI nette.

Taux de couverture du traitement à hauteur de **95% sans couverture du RI**

Garanties Optionnelles, au choix de l'agent

Garantie Invalidité «sans couverture du RI» : si vous devenez invalide et que vous êtes inapte à exercer votre activité, TERRITORIA mutuelle complète, jusqu'à vos 62 ans, votre pension d'invalidité par une rente à hauteur de **95%** de votre traitement net et le cas échéant votre NBI nette

Garantie Perte de Retraite «sans couverture du RI» uniquement si garantie invalidité souscrite et valable pour les agents CNRACL seulement : en cas de mise en retraite pour invalidité, vous ne cotisez plus pour votre retraite. A partir de 62 ans, TERRITORIA Mutuelle vous versera un capital à hauteur de 50% PASS (valeur 2021 : 41 136 €)

Garantie Décès et PTIA : En cas de décès de l'adhérent, TERRITORIA Mutuelle verse aux bénéficiaires ou à l'adhérent, un capital égal 100% du salaire annuel brut incluant NBIB

GARANTIES :

« Maintien de salaire »



Choix 2

Garantie obligatoire retenue par votre employeur

Garantie Incapacité « Maintien de salaire » : En cas de maladie ou d'accident de la vie privée, TERRITORIA Mutuelle complète votre traitement net et le cas échéant votre NBI nette et régime indemnitaire,

- Taux de couverture du traitement à hauteur de **95% + 45% du RI**
- **45% RI versés pour les périodes à demi-traitement en cas de CMO, CLM, CLD et CGM**

Garanties Optionnelles, au choix de l'agent

Garantie Invalidité « avec couverture du RI » : si vous devenez invalide et que vous êtes inapte à exercer votre activité, TERRITORIA mutuelle complète, jusqu'à vos 62 ans, votre pension d'invalidité par une rente à hauteur de **95%** de votre traitement net et le cas échéant votre NBI nette et de votre régime indemnitaire

Garantie Perte de Retraite « avec couverture du RI » uniquement si garantie invalidité souscrite et valable pour les agents CNRACL seulement : en cas de mise en retraite pour invalidité, vous ne cotisez plus pour votre retraite. A partir de 62 ans, TERRITORIA Mutuelle vous versera un capital à hauteur de 50% PASS (valeur 2021 : 41 136 €)

Garantie Décès et PTIA : En cas de décès de l'adhérent, TERRITORIA Mutuelle verse aux bénéficiaires ou à l'adhérent, un capital égal 100% du salaire annuel brut incluant NBIB

GARANTIES :

« Maintien de salaire »



Choix 3

Garantie obligatoire retenue par votre employeur

Garantie Incapacité «Maintien de salaire» : En cas de maladie ou d'accident de la vie privée, TERRITORIA Mutuelle complète votre traitement net et le cas échéant votre NBI nette et régime indemnitaire,

- Taux de couverture du traitement et de votre régime indemnitaire à hauteur de **95%**
- **Et jusqu'à 95% RIN* versés pour les périodes à demi-traitement en cas de CMO, CLM, CLD et CGM**
- **Et jusqu'à 95% RIN* versés pour les périodes à plein traitement uniquement en cas de CLM, CLD et CGM.**

Garanties Optionnelles, au choix de l'agent

Garantie Invalidité «avec couverture du RI » : si vous devenez invalide et que vous êtes inapte à exercer votre activité, TERRITORIA mutuelle complète, jusqu'à vos 62 ans, votre pension d'invalidité par une rente à hauteur de **95%** de votre traitement net et le cas échéant votre NBI nette et de votre régime indemnitaire

Garantie Perte de Retraite «avec couverture du RI» uniquement si garantie invalidité souscrite et valable pour les agents CNRACL seulement : en cas de mise en retraite pour invalidité, vous ne cotisez plus pour votre retraite. A partir de 62 ans, TERRITORIA Mutuelle vous versera un capital à hauteur de 50% PASS (valeur 2021 : 41 136 €)

Garantie Décès et PTIA : En cas de décès de l'adhérent, TERRITORIA Mutuelle verse aux bénéficiaires ou à l'adhérent, un capital égal 100% du salaire annuel brut incluant NBIB

3

LES COTISATIONS

TABLEAU DES GARANTIES

Si l'employeur a souscrit au choix n°1 : absence de prise en charge du régime indemnitaire



TABLEAU DES GARANTIES - CHOIX N°1 DE L'EMPLOYEUR

Votre Employeur participe sur la garantie de base obligatoire uniquement, avec possibilité de compléter votre couverture avec des garanties optionnelles

Prestations	Nature	Plafonds d'indemnisation	Taux de cotisation TTC
Garanties obligatoires de base			
Incapacité de travail	Indemnités journalières	95% TIN + NBIN pour les périodes à demi-traitement	0.64% TIB+NBIB
Garanties optionnelles			
Invalidité permanente sans maintien du régime indemnitaire	Rente Mensuelle	95% TIN + NBIN	0.76% TIB+NBIB
Perte de retraite sans régime indemnitaire	Capital	50% du PASS	0.58% TIB+NBIB
Décès toutes causes et PTIA (en cas de choix n°1 ou 2 ou 3)	Capital	100% du salaire annuel brut (TIB+NBIB)	0.38% TIB+NBIB

TIB : Traitement Indiciaire Brut, y compris indemnité compensatrice de la CSG,
 TIN : Traitement Indiciaire Net, y compris indemnité compensatrice de la CSG,
 NBIB : Nouvelle Bonification Indiciaire Brute,
 NBIN : Nouvelle Bonification Indiciaire Nette,
 RIB : Régime Indemnitaire Brut (RIFSEEP et autres primes et indemnités),
 RIN : Régime Indemnitaire Net (RIFSEEP et autres primes et indemnités),
 PASS : Plafond annuel de la sécurité sociale

SIMULATION DES TARIFS HORS participation employeur



TAUX DE COUVERTURE 95%
SANS LA GARANTIE RI CHOIX 1

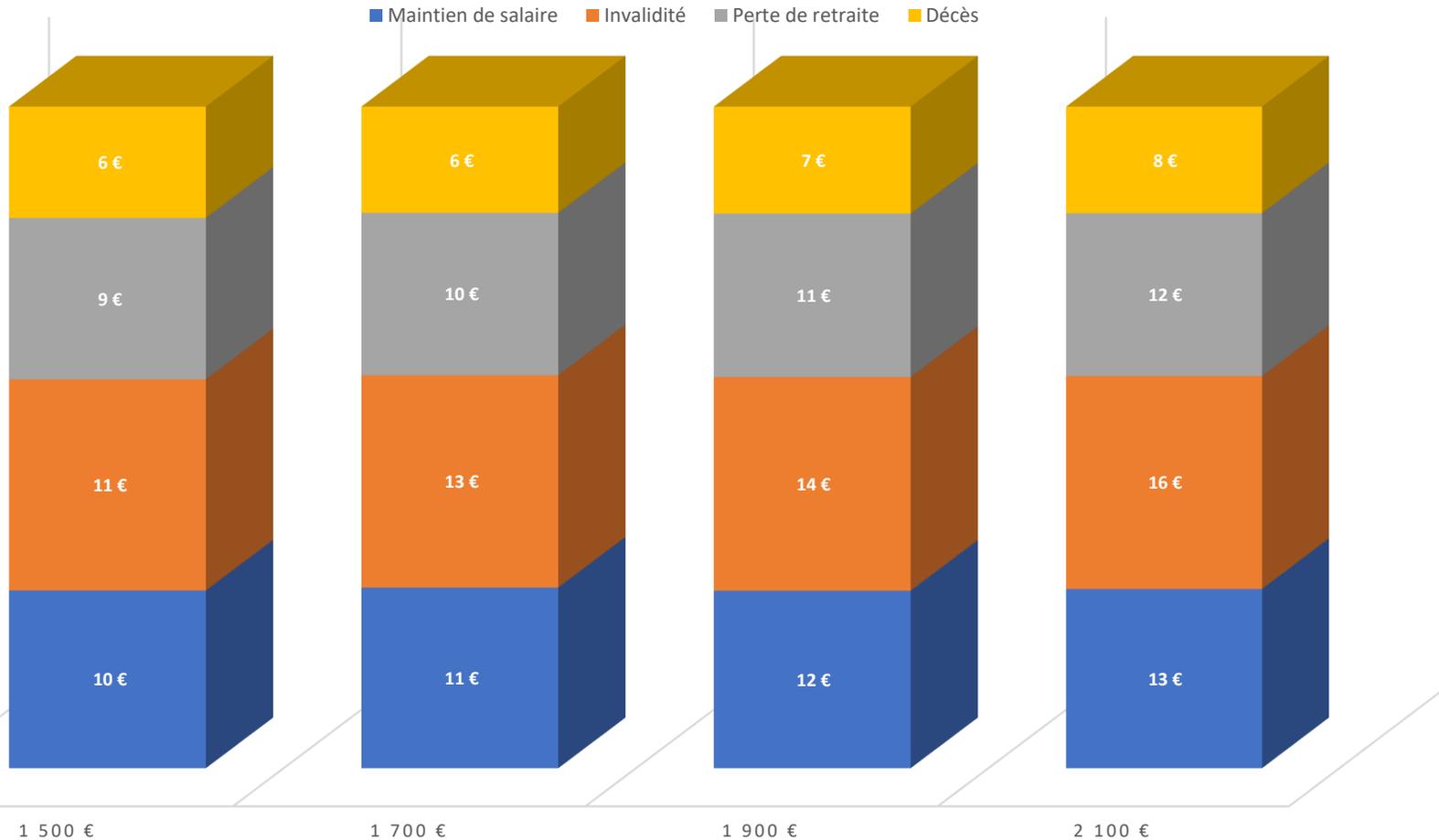


TABLEAU DES GARANTIES

Si l'employeur a souscrit au choix n°2 : maintien du régime indemnitaire à hauteur de 45%



TIB : Traitement Indiciaire Brut, y compris indemnité compensatrice de la CSG,
 TIN : Traitement Indiciaire Net, y compris indemnité compensatrice de la CSG,
 NBIB : Nouvelle Bonification Indiciaire Brute,
 NBIN : Nouvelle Bonification Indiciaire Nette,
 RIB : Régime Indemnitaire Brut (RIFSEEP et autres primes et indemnités),
 RIN : Régime Indemnitaire Net (RIFSEEP et autres primes et indemnités),
 PASS : Plafond annuel de la sécurité sociale

TABLEAU DES GARANTIES - CHOIX N°2 DE L'EMPLOYEUR			
Votre Employeur participe sur la garantie de base obligatoire uniquement, avec possibilité de compléter votre couverture avec des garanties optionnelles			
Prestations	Nature	Plafonds d'indemnisation	Taux de cotisation TTC
Garanties obligatoires de base			
Incapacité de travail	Indemnités journalières	95% TIN + NBIN + 45% RIN* versés pour les périodes à demi-traitement en cas de CMO, CLM, CLD et CGM	0.64% TIB + NBIB +RIB
Garanties optionnelles			
Invalidité permanente avec maintien du régime indemnitaire	Rente mensuelle	95% TIN + NBIN + RIN	0.89% TIB+NBIB+RIB
Perte de retraite avec régime indemnitaire	Capital	50% du PASS	0.51% TIB+NBIB+RIB
Décès toutes causes et PTIA	Capital	100% du salaire annuel brut (TIB+NBIB)	0.38% TIB+NBIB

SIMULATION DES TARIFS HORS participation employeur



TAUX DE COUVERTURE 95% AVEC LA GARANTIE RI CHOIX 2

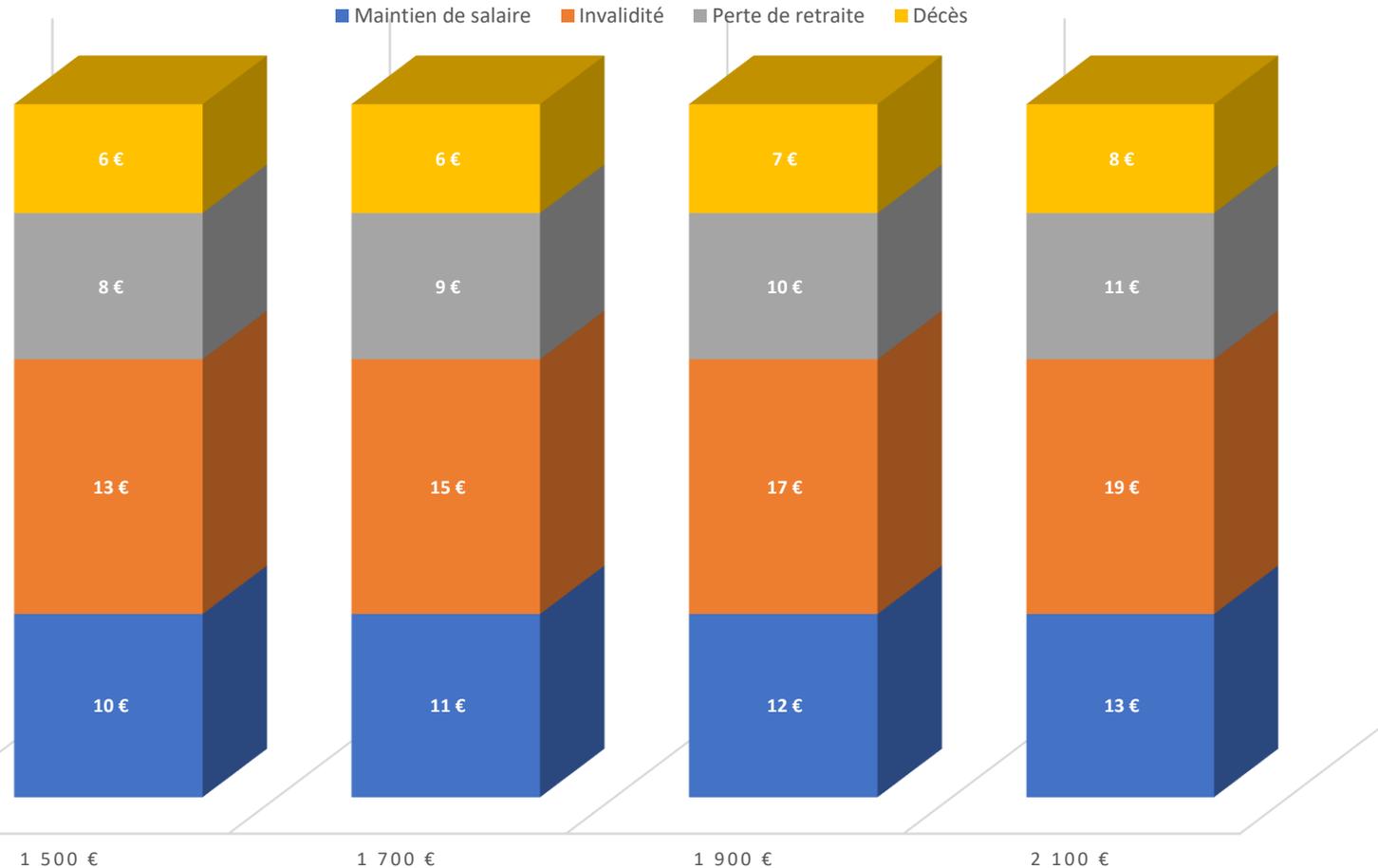


TABLEAU DES GARANTIES

Si l'employeur a souscrit au choix n°3 : maintien du régime indemnitaire à hauteur de 95%



TABLEAU DES GARANTIES - CHOIX N°3 DE L'EMPLOYEUR

Votre Employeur participe sur la garantie de base obligatoire uniquement, avec possibilité de compléter votre couverture avec des garanties optionnelles

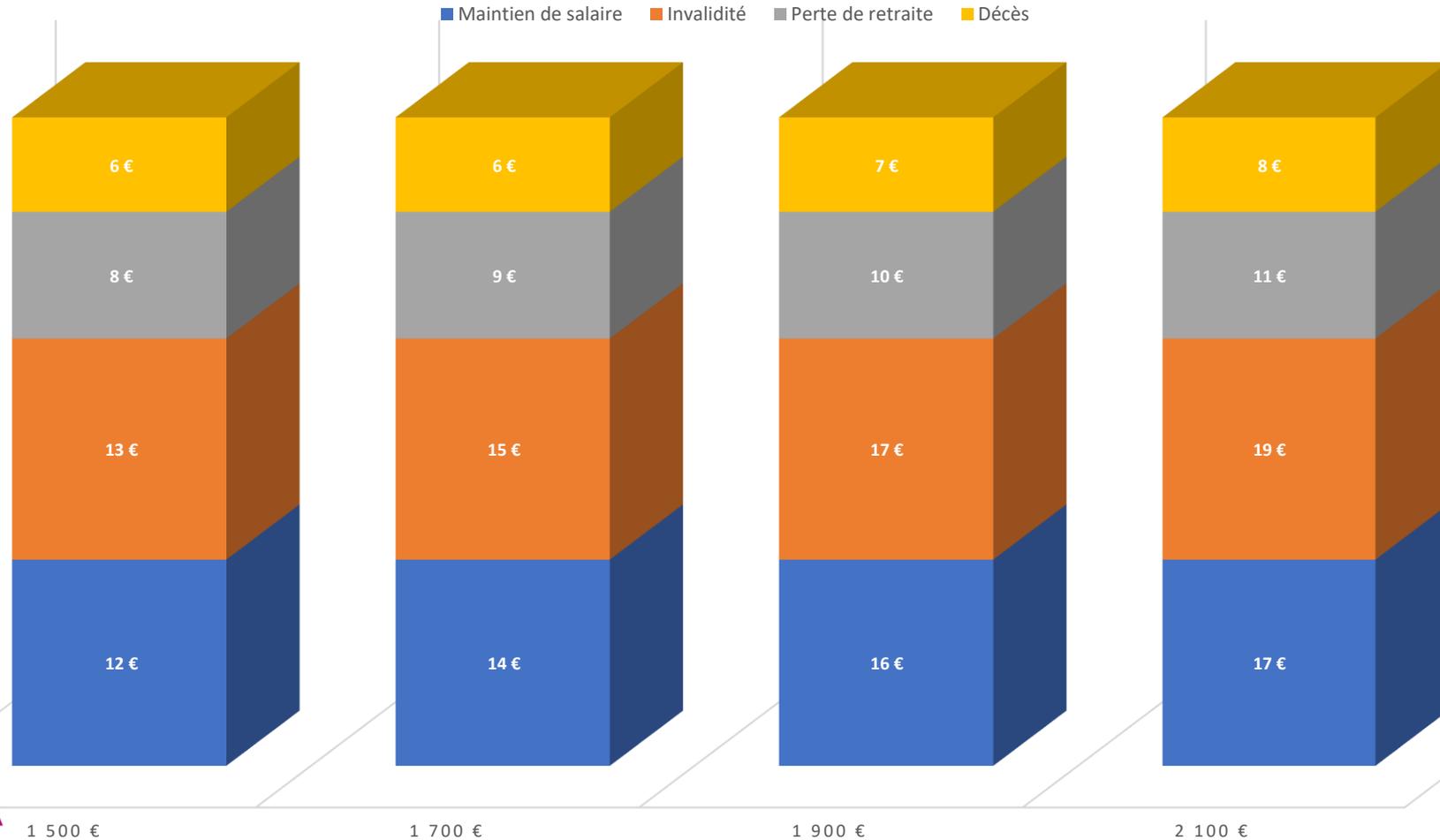
Prestations	Nature	Plafonds d'indemnisation	Taux de cotisation TTC
Garanties obligatoires de base			
Incapacité de travail	Indemnités journalières	95% TIN + NBIN Et jusqu'à 95% RIN* versés pour les périodes à demi-traitement en cas de CMO, CLM, CLD et CGM Et jusqu'à 95% RIN* versés pour les périodes à plein traitement <u>uniquement</u> en cas de CLM, CLD et CGM.	0.83% TIB+NBIB+RIB
Garanties optionnelles			
Invalidité permanente avec maintien du régime indemnitaire	Rente mensuelle	95% TIN + NBIN + RIN	0.89% TIB+NBIB+RIB
Perte de retraite avec régime indemnitaire	Capital	50% du PASS	0.51% TIB+NBIB+RIB
Décès toutes causes et PTIA	Capital	100% du salaire annuel brut (TIB+NBIB)	0.38% TIB+NBIB

TIB : Traitement Indiciaire Brut, y compris indemnité compensatrice de la CSG,
 TIN : Traitement Indiciaire Net, y compris indemnité compensatrice de la CSG,
 NBIB : Nouvelle Bonification Indiciaire Brute,
 NBIN : Nouvelle Bonification Indiciaire Nette,
 RIB : Régime Indemnitaire Brut (RIFSEEP et autres primes et indemnités),
 RIN : Régime Indemnitaire Net (RIFSEEP et autres primes et indemnités),
 PASS : Plafond annuel de la sécurité sociale

SIMULATION DES TARIFS HORS participation employeur



TAUX DE COUVERTURE 95%
AVEC LA GARANTIE RI CHOIX 3



POUR ACCOMPAGNER VOS AGENTS DANS LEUR QUOTIDIEN



TERRITORIA Mutuelle met à la disposition des agents territoriaux adhérents ce service global en inclusion dans sa cotisation. Il concerne l'agent territorial ainsi que sa famille.

Ce service se nomme : **MUT NOV SERVICES +**

Un N° tél : **09 69 32 82 67** - Site internet dédié : <http://www.mutnov-services-plus.fr>.



3

Les conditions d'adhésion



- **Adhésion pour les agents en activité normale :**

Dans les 6 mois suivant la date de prise d'effet du contrat :

- **Adhésion** sans délai de stage – ni formalité médicale

Passé le délai de 6 mois, l'adhésion de l'agent sera soumise à un délai de stage de 6 mois sauf pour la garantie décès/PTIA.



- **Adhésion pour les agents en mi-temps thérapeutique :**

Dans les 6 mois suivant la date de prise d'effet du contrat :

- Adhésion **sans délai de stage**
- **Cependant les conséquences de la maladie en cours à la souscription ne seront pas prises en charge au titre du présent**

Passé le délai de 6 mois, l'adhésion de l'agent sera soumise à un délai de stage de 6 mois sauf pour la garantie décès/PTIA.



• Adhésion des agents en arrêt de travail pour maladie ou congé maladie fractionné :

Dans les 6 mois suivant la date de prise d'effet du contrat :

- Soit après une **reprise effective de 30 jours continus** de travail, avec signature d'une attestation sur l'honneur.
- Soit **sans délai**, si l'agent peut justifier de l'adhésion préalable auprès d'un organisme d'assurance pour des **garanties équivalentes**.

Passé ce délai de 6 mois, l'adhésion de l'agent sera effective après une reprise de travail de 30 jours continus et soumise à un délai de stage de 6 mois, sauf pour la garantie décès/PTIA.

4

Notre accompagnement à la mise en place du contrat

LES AGENTS



PLATEAU TELEPHONIQUE
10 conseillers



OUTIL WEB
Simulation de
cotisation et
souscription en ligne
Intranet

https://prevoyance.territoria-mutuelle.fr/tarificateur/CDG_16



**DES REUNIONS
D'INFORMATION ET
PERMANENCES**
Accompagnement
à l'adhésion
Des conseillers
formés sur le
dispositif à
disposition des
agents

En partenariat avec la collectivité, **TERRITORIA Mutuelle** met à votre disposition :

Un pack complet d'adhésion par agent livré auprès du service RH de la collectivité

- Un courrier d'accompagnement signé par le représentant de votre collectivité
- La plaquette explicative des garanties
- Notice d'information,
- Bulletin d'adhésion,
- Lettre de résiliation.

Une communication spécifique sera adressée aux agents déjà adhérents au contrat collectifs prévoyance afin d'assurer à l'agent une continuité dans leur couverture en protection sociale.

Un outil **WEB de tarification** des garanties à insérer sur votre intranet avec un lien vers un site dédié pour la souscription en ligne



LE SAVIEZ - VOUS ?

Après 3 mois d'arrêt de travail, vous perdez 50% de votre salaire en cas de maladie ou d'accident de la vie privée.

[En savoir plus](#)

ADHÉREZ EN 3 ÉTAPES
AU CONTRAT COLLECTIF **MAINTIEN DE SALAIRE**

- 1**
RENSEIGNEZ VOTRE SITUATION
- 2**
SIMULEZ VOTRE COTISATION
- 3**
FINALISEZ VOTRE ADHESION

C'est parti ! ➔

En signant, j'atteste l'exactitude des renseignements contenus dans ce document et m'engage à en signaler toute modification. Je certifie avoir été sollicité par TERRITORIA MUTUELLE pour déterminer mes besoins et exigences en matière de couverture prévoyance complémentaire afin de recevoir un conseil adapté à ma situation et à mon budget. J'ai reçu le document d'information sur le produit d'assurance et pris connaissance de la notice d'information et des statuts disponibles sur territoria-mutuelle.fr ou à la demande au 05-49-33-76-51. La collecte et la conservation de vos données personnelles est effectuée par TERRITORIA MUTUELLE afin d'assurer la gestion administrative et commerciale de votre dossier, ainsi que pour répondre aux exigences réglementaires qui encadrent votre contrat. Celles-ci sont transmises aux partenaires de gestion afin de mettre en oeuvre l'ensemble de vos garanties. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, de portabilité, ainsi qu'un droit à la limitation du traitement. Vous pouvez exercer ces droits à tout moment en contactant notre délégué à la protection des données personnelles par mail à dpo@territoria-mutuelle.fr ou par courrier à TERRITORIA MUTUELLE - à l'attention du DPO.



Nous privilégions des présentations très didactiques permettant une approche et une appropriation par l'agent des enjeux de la souscription à la prévoyance complémentaire

Durée: prévoir 1h30

Projection d'un Power Point et questions réponses

PERMANENCES SUR SITE pendant toute la durée du contrat

Des affiches, des lettres d'informations, des encarts pour votre intranet et les tableaux d'affichage.

Exemple de plaquette d'information



CONTACTEZ-NOUS

Nos conseillers en protection sociale sont à votre écoute et vous accompagnent dans le choix de vos garanties.

05 49 33 76 51
demande@territoria-mutuelle.fr

En adhérant, vous bénéficiez de la participation financière de votre employeur.

MEMBRES D'UN SYNDICAT PROFESSIONNEL :

ADREVA : Adreva (Agriculture)	LE 35 : Le 35 (Agriculture)
CAPIVAL : Capival (Agriculture)	LE 44 : Le 44 (Agriculture)
CAPIVAL : Capival (Agriculture)	LE 49 : Le 49 (Agriculture)
CAPIVAL : Capival (Agriculture)	LE 50 : Le 50 (Agriculture)
CAPIVAL : Capival (Agriculture)	LE 51 : Le 51 (Agriculture)
CAPIVAL : Capival (Agriculture)	LE 52 : Le 52 (Agriculture)
CAPIVAL : Capival (Agriculture)	LE 53 : Le 53 (Agriculture)
CAPIVAL : Capival (Agriculture)	LE 54 : Le 54 (Agriculture)
CAPIVAL : Capival (Agriculture)	LE 55 : Le 55 (Agriculture)
CAPIVAL : Capival (Agriculture)	LE 56 : Le 56 (Agriculture)
CAPIVAL : Capival (Agriculture)	LE 57 : Le 57 (Agriculture)
CAPIVAL : Capival (Agriculture)	LE 58 : Le 58 (Agriculture)
CAPIVAL : Capival (Agriculture)	LE 59 : Le 59 (Agriculture)
CAPIVAL : Capival (Agriculture)	LE 60 : Le 60 (Agriculture)
CAPIVAL : Capival (Agriculture)	LE 61 : Le 61 (Agriculture)
CAPIVAL : Capival (Agriculture)	LE 62 : Le 62 (Agriculture)
CAPIVAL : Capival (Agriculture)	LE 63 : Le 63 (Agriculture)
CAPIVAL : Capival (Agriculture)	LE 64 : Le 64 (Agriculture)
CAPIVAL : Capival (Agriculture)	LE 65 : Le 65 (Agriculture)
CAPIVAL : Capival (Agriculture)	LE 66 : Le 66 (Agriculture)
CAPIVAL : Capival (Agriculture)	LE 67 : Le 67 (Agriculture)
CAPIVAL : Capival (Agriculture)	LE 68 : Le 68 (Agriculture)
CAPIVAL : Capival (Agriculture)	LE 69 : Le 69 (Agriculture)
CAPIVAL : Capival (Agriculture)	LE 70 : Le 70 (Agriculture)
CAPIVAL : Capival (Agriculture)	LE 71 : Le 71 (Agriculture)
CAPIVAL : Capival (Agriculture)	LE 72 : Le 72 (Agriculture)
CAPIVAL : Capival (Agriculture)	LE 73 : Le 73 (Agriculture)
CAPIVAL : Capival (Agriculture)	LE 74 : Le 74 (Agriculture)
CAPIVAL : Capival (Agriculture)	LE 75 : Le 75 (Agriculture)
CAPIVAL : Capival (Agriculture)	LE 76 : Le 76 (Agriculture)
CAPIVAL : Capival (Agriculture)	LE 77 : Le 77 (Agriculture)
CAPIVAL : Capival (Agriculture)	LE 78 : Le 78 (Agriculture)
CAPIVAL : Capival (Agriculture)	LE 79 : Le 79 (Agriculture)
CAPIVAL : Capival (Agriculture)	LE 80 : Le 80 (Agriculture)
CAPIVAL : Capival (Agriculture)	LE 81 : Le 81 (Agriculture)
CAPIVAL : Capival (Agriculture)	LE 82 : Le 82 (Agriculture)
CAPIVAL : Capival (Agriculture)	LE 83 : Le 83 (Agriculture)
CAPIVAL : Capival (Agriculture)	LE 84 : Le 84 (Agriculture)
CAPIVAL : Capival (Agriculture)	LE 85 : Le 85 (Agriculture)
CAPIVAL : Capival (Agriculture)	LE 86 : Le 86 (Agriculture)
CAPIVAL : Capival (Agriculture)	LE 87 : Le 87 (Agriculture)
CAPIVAL : Capival (Agriculture)	LE 88 : Le 88 (Agriculture)
CAPIVAL : Capival (Agriculture)	LE 89 : Le 89 (Agriculture)
CAPIVAL : Capival (Agriculture)	LE 90 : Le 90 (Agriculture)
CAPIVAL : Capival (Agriculture)	LE 91 : Le 91 (Agriculture)
CAPIVAL : Capival (Agriculture)	LE 92 : Le 92 (Agriculture)
CAPIVAL : Capival (Agriculture)	LE 93 : Le 93 (Agriculture)
CAPIVAL : Capival (Agriculture)	LE 94 : Le 94 (Agriculture)
CAPIVAL : Capival (Agriculture)	LE 95 : Le 95 (Agriculture)
CAPIVAL : Capival (Agriculture)	LE 96 : Le 96 (Agriculture)
CAPIVAL : Capival (Agriculture)	LE 97 : Le 97 (Agriculture)
CAPIVAL : Capival (Agriculture)	LE 98 : Le 98 (Agriculture)
CAPIVAL : Capival (Agriculture)	LE 99 : Le 99 (Agriculture)
CAPIVAL : Capival (Agriculture)	LE 100 : Le 100 (Agriculture)

TERRITORIA MUTUELLE
Membre d'AÉSIO mutuelle

PROTÉGEZ VOTRE SALAIRE

Des garanties choisies pour vous par votre collectivité



LE SAVIEZ-VOUS ?

Après 3 ans d'arrêt de travail, vous perdez **50%** de votre salaire en cas de retraite ou d'accident de la vie privée.

En adhérant au contrat collectif, vous êtes assuré par votre employeur TERRITORIA MUTUELLE complétez votre perte de salaire.

COMMENT ÇA MARCHE ?

	SI VOUS ÊTES BÉNÉFICIAIRE PAR	SI VOUS ADHÉREZ
DU 1 ^{er} JOUR d'arrêt de travail	100% DE VOTRE TRAITEMENT VERSÉ PAR VOTRE EMPLOYEUR	50% DE PERTE DE VOTRE TRAITEMENT
AU 90 ^{es} JOUR d'arrêt de travail	50% DE VOTRE TRAITEMENT VERSÉ PAR VOTRE EMPLOYEUR	40% OU 45% DE VOTRE TRAITEMENT VERSÉ PAR TERRITORIA MUTUELLE
JUSQU'À LA FIN de votre arrêt de travail	50% DE VOTRE TRAITEMENT VERSÉ PAR VOTRE EMPLOYEUR	50% DE VOTRE TRAITEMENT VERSÉ PAR VOTRE EMPLOYEUR

2 CHOISISSEZ VOTRE GARANTIE

VOTRE GARANTIE OBLIGATOIRE	VOTRE CHOIX N°1
MAINTIEN DE SALAIRE En cas de retraite ou d'accident de la vie privée, TERRITORIA MUTUELLE complémente votre traitement jusqu'à hauteur de 50% ou 55% de votre salaire net.	À PARTIR DE 21€/mois Le montant de votre cotisation mensuelle.
INVALIDITÉ En cas d'invalidité, vous ne pouvez plus travailler. TERRITORIA MUTUELLE complémente votre traitement jusqu'à hauteur de 50% ou 55% de votre salaire net.	À PARTIR DE 5€/mois
PERTE DE RETRAITE En cas d'invalidité, vous ne pouvez plus travailler. Grâce à la garantie de perte de retraite, vous ne perdez pas votre salaire net jusqu'à hauteur de 50% ou 55% de votre salaire net.	À PARTIR DE 6€/mois
CAPITAL DÉCÈS-PTIA En cas de décès prématuré ou accident, TERRITORIA MUTUELLE verse un capital décès de 200€ (ou 300€) par personne à votre avantage.	À PARTIR DE 5€/mois

3 ADHÉRER, C'EST SIMPLE !

Remplissez notre demande d'adhésion à TERRITORIA MUTUELLE et la retourner à votre employeur.

Vos garanties prennent effet le 1^{er} du mois suivant votre adhésion. Vos cotisations sont prélevées sur votre salaire net.

TERRITORIA MUTUELLE
10 rue de la République
44100 Nantes

Vous ne pouvez pas adhérer si vous êtes déjà assuré par votre employeur.

Vous ne pouvez pas adhérer si vous êtes déjà assuré par votre employeur.

5

La Gestion et le pilotage de votre Contrat



TERRITORIA Mutuelle met à votre disposition un portail de gestion dématérialisé qui a pour objectif **de faciliter la gestion de vos services RH.**

- **Gestion des adhésions**

- Possibilité de saisir les adhésions, ajouter des bénéficiaires...
 - Suivi des adhésions en cours
 - Extraction du listing de vos adhérents en fichier EXCEL

- **Gestion des indemnisations**

- Demande d'indemnisations par voie de dématérialisation
 - Suivi en temps réel des indemnisations (montant des indemnités, date de versement, indication des pièces manquantes...)

- **Gestion des précomptes sur salaire/ appel de cotisations**

- Mise à disposition chaque mois du fichier vous permettant de réaliser les précomptes sur salaire

Cet outil comprend également **une bibliothèque de documents contractuels** (Bulletin d'adhésion, demande de remboursement...)



Et pour vos agents

A réception de son adhésion, l'agent reçoit un **SMS de réception** de son adhésion puis par courrier postale un **certificat d'adhésion** précisant le détail des garanties souscrites. Pour faciliter les démarches de vos agents et leur permettre d'accéder en temps réel à leur dossier **TERRITORIA Mutuelle** met à disposition de vos agents :

un outil de tarification et de souscription en ligne

- Pour réaliser son devis en ligne,
- Pour souscrire son contrat à partir du site sécurisé ou bien de télécharger son bulletin d'adhésion prérempli.

un espace adhérent

- Pour consulter ses garanties souscrites
- Pour suivre en temps réel ses remboursements
- Pour déclarer en ligne un sinistre avec un envoi de ses documents dématérialisés.



TERRITORIA Mutuelle s'engage sur les délais suivants :

- **8 jours ouvrés** à partir de la réception d'un dossier complet.

A Chaque versement d'indemnisation, l'agent reçoit un SMS précisant la date et le montant de la prestation puis un courrier et retrouve sur son espace adhérent son état de remboursement

Merci de votre écoute